L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 10 AVRIL 1844.

E CE JOUR.

L'ENCAN.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agents pour navires, bâtiments et bateaux à vapeur, et les maisons de commerce faisant la commission, $60. Ces abonnemens se paient à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens-meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfices &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles, paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui portent de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c., lui seront portés en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces pendant la saison des plaisirs paieront $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

CABOTAGE.

FERRY A VAPEUR DE LA 1ère MUNICIPALITE,
Vis-à-vis la Place d'Armes.

Réduction, à 5 cents, du prix de passage.

Pendant toute la saison d'été, le Ferry sera à la disposition du public, depuis la pointe du jour jusqu'à 8 heures du soir, et les dimanches et fêtes, jusqu'à neuf heures. Les pères ou mères de famille qui désireraient traverser le fleuve avec leurs enfans, pour changer d'air, le pourront faire avec la plus grande sécurité, les bouilloires étant pourvues de soupapes de sûreté qui rendent tout accident impossible.

Les personnes qui voudraient passer l'eau avec chevaux et voitures, pour aller à la chasse, le pourront sans la moindre difficulté, les wharfs sur les deux rives étant dans le meilleur état.

PRIX:

Pour une personne seule,	5 cents.
un cheval et son cavalier,	30 "
un cheval et un cabriolet,	75 "
un cheval et un wagon,	75 "
deux chevaux et une voiture,	$1 00 "
un cheval et un char,	75 "
Pour les chars de planteurs, les dimanches,	50 "

25 mars 1844. ROBERT MURPHY.
20 m

POUR VERMILLION—Le steamer bien connu COTTON PLANT, capitaine D. R. Muggah, reçoit son fret actuellement, au bout de la rue Conti, et partira jeudi, onze du courant, à dix heures du matin. Il prendra du fret et des passagers pour Bâtiment, Ferry, Côte Blanche, Belle-Isle, Bayou Bœuf, Baie de Berwick, Pattersonville, et tous les autres ports intermédiaires sur le Vermillion et l'Atchafalaya. Pour plus amples renseignements, s'adresser à bord ou à JOHN HALL,
10 a. 1 Front Levée.

POUR LOUISVILLE et Cincinnati—Le superbe bateau à vapeur CHAMPION, capt. Stephenson, partira jeudi 11 du courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
11 av 44, Poydras.

STEAMER ECLIPSE, Capt. J. W. Gossler, POUR ST. LOUIS.—Ce superbe steamer reçoit actuellement son fret et partira pour le port ci-dessus et tous ceux intermédiaires, jeudi, 11 du courant, à 6 heures P. M. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à JOHN R. SHAW & Co. Agens,
9 av 24, Poydras.

POUR ST. LOUIS, Alton, et la Rivière des Illinois—Le steamer CONGRESS, capitaine Marsh, est attendu sous peu, et partira pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
4 a 44, Poydras.

POUR ST. LOUIS.—Le steamer neuf et élégant J. M. WHITE, capt. J. M. Converse, partira pour St. Louis, mercredi, 17 avril à quatre heures P. M. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à JOHN R. SHAW & Co. agents,
2 a 24, Poydras.

POUR ST. LOUIS—Le splendide steamer régulier ALEX. SCOTT, capt. John C. Swon, après son retour de St. Louis ici repartira pour ce même port et ceux intermédiaires, samedi, 13 avril, à 6 heures P. M. Ayant de très beaux aménagements, s'adresser à
29 mars JOHN R. SHAW & Co. agents, Poydras.

POUR ST. LOUIS—Le beau steamer régulier et du marcheur CASPIAN, capt. Robt. S. Parrland, partira pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires, samedi, 20 avril, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à
8 a JOHN R. SHAW & Co. Agents, 24, Poydras.

PACKET REGULIER ENTRE LA NLLE-ORLEANS, LA BALIZE ET TOUS LES PORTS INTERMEDIAIRES.

LE superbe bateau à vapeur, du marcheur, FAME, capitaine Jourdain-Martin, ayant été réparé et peint à neuf, reprendra ses voyages réguliers comme par le passé. Le FAME partira de la Nouvelle-Orléans pour les ports intermédiaires, tous les mercredis à 9 heures A. M. et quittera la Balise pour la Nouvelle-Orléans tous les vendredis à 9 heures A. M., et sera de retour le samedi en ville. Le capitaine Jourdain prie les passagers qui désireront s'embarquer à bord du Fame d'être ponctuels à l'heure du départ, ainsi que les négocians qui voudront bien expédier du fret à son bord, de l'envoyer avant l'heure du départ.

Le capitaine Jourdain ose espérer que les habitans et les négocians voudront bien l'honorer du patronage qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour.

Pour fret et passage, s'adresser au capitaine, ou à JACQUES LAROSE, Agent, Vieille Levée, No 71.

P. S. Le capitaine Jourdain-Martin ayant vendu à Mr. Jacques Larose la moitié du bateau à vapeur Fame, prévient le public et ses amis qu'ils continueront à voyager comme par le passé. Ils espèrent mériter le patronage des habitans, par l'attention qu'ils porteront pour les intérêts de leurs commettans. [illegible]

HARRY OF THE WEST.

Le superbe paquebot du Bayou Sara HARRY OF THE WEST, capitaine Tho. Clark, partira pour Bayou Sara et Tunica, tous les dimanches matin, à 10 heures—au retour, il partira du Bayou Sara tous les mercredis après l'arrivée des chars du rail road. Ce bateau remplace le Lude.

Le Harry of the West est convenablement construit pour ces voyages, il a une chambre très spacieuse. Les chambres des dames sont meublées avec des lits pour la famille. La capacité pour prendre du fret à bord de ce bateau est telle que tous les planteurs sucriers pourront avoir toute confiance qu'il prendra toute la quantité qu'ils peuvent avoir.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
13 nov—6m J. BONNER, 11, St. Charles.

POUR LES ATTAKAPAS.

Le nouveau bateau à vapeur bon marcheur et à double machine le FLORENCE, cap. Ratier, partira pour les Attakapas, passant par Pattersonville, Franklin, la Nouvelle Ibérie, St. Martinville et autres ports intermédiaires, partira jeudi à 10 heures A. M. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à
SM. DARBY Jr., 91, Vieille-Levée.

N. B. Le Florence prendra le fret aux mêmes prix que tout autre bateau. 27 mars

STEAMER MALLE DES E. U. BRILLIANT.

Paquebot semi-hebdomadaire pour la côte Donaldsonville, Plaquemines, Bâton Rouge, Port Hudson, Waterloo, Bayou Sarah, Pointe Coupée et Tunica.

Le beau steamer à double machine BRILLIANT, capitaine Hart, partira désormais de la Nouvelle Orléans tous les mercredis et dimanches à 10 heures du matin, et de Bayou Sarah tous les lundis et vendredis à 10 heures A. M., et fera son retour à la Nouvelle Orléans le lendemain matin de bonne heure. Aux voyages du mercredi le bateau ira jusqu'à la Pointe Coupée et Tunica, comme de coutume.

Les prix du passage, etc. sont les mêmes que ceux chargés par les autres bons steamers faisant les voyages de la côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. H. AVERY, 66 Gravier

L'attention du public est appelée sur ce bateau, dont les machines et les installations sont entièrement neuves, il y a des pistons de sauvetage patentés de Evans, pour prévenir l'explosion des bouilloires, ainsi une pompe à incendie et boutoyaux, une dunette en fer pour prévenir les incendies et cables et chaines en fer. Ce bateau est aussi pourvu d'un bateau de sauvetage qui peut contenir de 7 à 80 personnes. Ni l'argent, ni les soins n'ont été épargnés pour faire de ce bateau, le plus beau et le plus confortable de ceux qui font ces voyages. 26 fev

---

POUR BOSTON—Samedi 13 du courant—Le beau navire fin voilier, VESPASIAN, capt. Harlow, est maintenant en déchargement vis-à-vis la mancelet aux légumes et partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à L. H. GALE,
10av 93, Commune

POUR PHILADELPHIE.—La barque régulière A. I. SARAH HAND, capitaine Bailey, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à
8 av T. TOBY & BOGERT

Ports d'Europe.

POUR BORDEAUX—Le navire français, fin voilier, de première classe, LE VAILLANT, capt. N. Giraud, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira le 20 courant. Il peut prendre encore l'équivalent de 100 balles de coton. Pour le restant de fret et passage s'adresser au capitaine à bord ou à
JORDY & BRASIER, 10 Conti

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier, BORNHOLM, capitaine Thompson, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret de 300 balles de coton ou pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
8 av L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire, fin voilier, STATESMAN, capt. Levenseller, partira incessamment. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à
21 m L. H. GALE, 93 Commune

POUR LE HAVRE—Le navire l'EDOUARD, capt. J. Laguerenne, ayant une partie de son fret engagé pour le susdit port. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à
29 mars CHS DUFOUR, 11, rue Conti.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier, LUCY, capitaine Gould, partira immédiatement. Pour fret de 260 balles de coton, ou passage s'adresser à
15 mars L. H. GALE, 93, Commune

POUR LIVERPOOL—La semaine prochaine—Le navire neuf ARRAGON, capt. Knight, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 2 à 3 balles coton ou passage, s'adresser à bord, à l'entrepont, ou à s'adresser à bord, en face la presse d'en face, ou à
4 av LEVI H. GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL—Le beau navire ABBOTSFORD, capitaine Everard, partira cette semaine. Pour passage, ayant de beaux aménagements pour les cabines et un bel entrepont, s'adresser à bord en face le poteau 9, 2me. municipalité ou à L. H. GALE,
2 av 93, Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier ASHLAND, capt. Williams, partira incessamment. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à
29 mars L. H. GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL—Le beau navire fin voilier, REGULUS, capt. Childs, partira incessamment. Pour fret de 200 balles de coton ou pour passage s'adresser à L. H. GALE,
26 mars 93, Commune

POUR BREME—Le beau navire brémois EVERHARD, capitaine Haske, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant des aménagements supérieurs, s'adresser à bord ou à SCHMIDT & Co.
20 mars 86, Bienville

PORTS DU GOLFE.

POUR LA HAVANE—Le steamship régulier ALABAMA, capt. H. Windle, partira samedi 13 avril courant, à 9 heures du matin. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à MERLE, SEYLLE & Co,
8 av 44 Vieille Levée

POUR VERA-CRUZ—Le fin voilier, paquebot américain NEW-YORK, capt. Nickling, partira incessamment. Pour passage, ayant de superbes aménagements, s'adresser à bord ou à
6 av SCHMITT & Co.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
MARCHANDISES SECHES.
NORTH & BROTHERS,
Rue des Magasins, ancoigure de la rue de la Commune, Nouvelle Orléans,

ONT l'honneur d'informer leurs amis et les acheteurs, qu'ils sont maintenant dans leur nouveau magasin, et qu'ils peuvent leur offrir un grand assortiment nouveau de MARCHANDISES SECHES du pays. Ils appellent l'attention des MARCHANDS et des PLANTEURS sur les articles ci-après, qu'ils offrent à vendre à TRES BAS PRIX POUR DU COMPTANT.

Cotons pour nègres de Lowell croisés, 4|4, 7|8, cotons pour nègres Patapsco, Virginie, cotons pour nègres Athens, Georgie, cotons pour nègres, Caroline, Linseys double chaîne pour nègres, blancs et de couleurs, Linseys pour nègres, du Kentucky, Plains de Washington pour nègres, Linseys unis et de couleurs pour domestiques, Kerseys de Washington pour nègres, Kerseys du Kentucky, Couvertures pour nègres, françaises, anglaises et américaines, Drills de coton blancs, Cotons blancs 3|4, 7|8, 4|4, 5|4, 6|4 et 12|4, Cotons à moustiquaires, Cotons bruns, Flanelles blanches, vertes et jaunes, Toile d'Irlande, Toiles à draps en fil, 4|4, 5|4, 6|4, 9|4 et 10|4, Toiles à chemises rayées, 7|8 et 4|4, Kiosses pour tablier, Ginghams pour meubles, Toiles à carreaux en fil, Nankins, Toiles de fil écrues, Ouate rouge, Boutons pour habits, Canevas pour doublures d'habits, Bougram pour gilets, Linons, Diaprés damassés, Diaprés de Russie, Flanelles de Canton, Jaconats de batiste, Batiste unis, Linge de table, Brins écrus, Jaconats de mousseline, Flanelles imprimées, Bombasine, Bombazette, Toiles écrues de Hollande, Piqué de Marseilles, Batistes, Platilles, Guimbrouns, Chambrays, Burlaps, Bretagnes, Draps grande largeur, Osnaburgs, Casimirs, Satinets, de couleurs, Batistes unies, Drills bleus, Mérinos noirs, Mérinos, Diaprés Huckaback, Papier à enveloppe, Mousselines Suisses, Linons Bishop, Batistes de fil, Mouchoirs de soie de Pongée, Foulards de coton, Mouchoirs de coton à bobine, Coton en bobine, Coton de couleur en bobines, Mouchoirs de coton pavillon, Cravate de soie noire Barcelone, Mouchoirs unis de têtes, Mouchoirs de Madras, Bonnets de coton, Bas de soie noire, Bas de coton blancs, Gants, Mouchoirs de coton, Mouchoirs de fil, Gilets ronds, Chemises de mérinos, Chemises de Guernesey, Caleçons de coton, Bretelles brodées, Ficelle à envelopper, Gants de soie blancs, Bas de coton blancs, Bas pour enfans, Gants de coton pour hommes, Bonnets de soie noirs, Bottes à la Grecque, Galons de coton, Agrafes et portes, Bretelles en gomme élastique, Aiguilles, Satin noir, Soie noire, Florence de couleur, Boutons en fil, Boutons en os, Fil à coudre, Cordes à coudre, Cordonnets en coton, Diaprés, Damassés en fil 6|4, 7|4, 8|4 et 10|4, Essuie-mains bordés de couleurs, Drap, américain, grande largeur, Epingles américaines, Boutons en os pour nègres, Batistes, Linons, Cravates à la mode, Toile à voile, Ouate blanche et noire, Linge de table écru en fil, Epingles de Londres, Draps brune grande largeur, Toile à draps Yankee, Couvertures Mackinaw, Couvertures pour selles, Courtes-pointes, indiennes de Londres, Dentelles de fil, Dentelles bobinées, Bobinet 4|4, Cravates de soie d'Italie, Rubans blancs et de couleur, bas de satin noirs et de couleurs, Mouchoirs de batiste de fil, Casquettes pour gens de couleur, Parapluies de coton, Silesias, Mouchoirs de cou en coton, Bandanas, Bretelles de coton, Cotonnades de Hamilton, Dentelles noires de coton de Circassie, Gants fourrés, Chaussettes de mérinos, Bas de coton pour dames, blancs et écrus, Gants de Berlin, Millinet blanc, barège vert, Bas de bourre de soie, Rubans de velour de coton, Epingles, Cravattes blanches de jaconat, ainsi qu'un assortiment complet d'indiennes anglaises et américaines et de marchandises écrues du pays. 1 mars

IMPRIMERIE ET PRESSES DE T. REA.

LE soussigné donne respectueusement avis au public qu'il a transporté ses ateliers d'imprimerie du rez-de-chaussée au magasin vis à vis la Banque de Commerce, où les ouvrages d'imprimerie de toutes les descriptions seront exécutés dans le meilleur goût, aux prix les plus bas du Nord et de l'Ouest.

Il a aussi constamment en mains un assortiment de toutes les fournitures de bureau dont se servent habituellement les négocians et les commis de steamboat, à des prix très bas, et ces articles ainsi que les ouvrages d'imprimerie auront toute son attention. Parmi son assortiment de fournitures de bureau, un assortiment de blancs imprimés dont on se sert couramment dans le commerce.

Il peut exécuter les ouvrages qui lui sont confiés aux prix mentionnés plus haut et dans le plus beau style, ayant dernièrement été au Nord et y ayant acheté la plus grande partie de son matériel, et étant lui-même initié à l'art de l'imprimerie.

Entr'autres améliorations, il s'est procuré et il a actuellement en opérations une de ces belles presses à cartes à rotation patentées de J. P. Stickney, de Boston, au moyen de laquelle on peut imprimer 8,000 cartes à l'heure, ce qui le met à même de fournir aux négocians et autres des cartes au prix extraordinairement bas de CINQ PIASTRES LE MILLIER; il s'est aussi procuré une de la même personne un bel assortiment de cartes enjolivées et du papier à lettre, et pourra imprimer des invitations et faire part de mariage, bals, visites, etc. etc. très bien exécutés, et à des prix plus bas que ceux qui sont habituellement chargés pour des ouvrages de ce genre.

Il n'est pas nécessaire d'énumérer tous les ouvrages que le soussigné peut exécuter, il suffira de dire que TOUTES SORTES d'ouvrages d'imprimerie seront exécutées à ses ateliers.

Le soussigné remercie sincèrement la communauté pour le patronage qu'elle lui a accordé jusqu'à ce jour, et il espère que les facilités qu'il vient encore d'acquérir le mettront à même de satisfaire plus largement le public.
20 nov—6m T. REA

CIGARES de la Havane—200,000 cigares reçus par la goëlette Alexandre, comme suit:

18 m Impériales, 60 m Regalia, 20 m Cañones, 60 m Milar, 10 m Bayonetas, 5 m Trabucos, 5 m Damas, 25 m Principes des marques: Woodville, Tres Coronas, La Venus, La Norma, Renaurrel, &c. &c. en boîtes 1|4, 1|8, 1|10 et 1|20.

Ces Cigares ont été choisis par le soussigné avec beaucoup de soin pendant son dernier voyage à la Havane, et sont d'une qualité très supérieure, et des contrats ont été faits avec 7 à 8 des premières fabriques pour une fourniture régulière de mois en mois d'une quantité de cigares suffisante pour toujours pourvoir aux besoins des demandes.

Les détaillans de cette ville et les marchands de la campagne sont invités à venir voir ce bel assortiment et peuvent compter sur des prix modérés.
E. JOHNS,
6 avril No. 30, rue Gravier.

CONFITURES de la Havane—30 caisses confitures, gelée et chocolat, reçus par la goëlette Alexandre, à vendre par E. JOHNS,
30, rue Gravier.

SUCRE de la Havane—20 caisses sucre blanc de qualité supérieure, en débarquement de la goëlette Alexander et à vendre par E. JOHNS,
5 avril No. 30, rue Gravier

CAFE de la Havane—400 sacs café vert, en débarquement de la goël. Alexander et à vendre par
6 av E. JOHNS, 30, Gravier

ROUES DE DIABLES—2 paires de ces roues avec vis, chaines, &c. complètes, à vendre par
5 av W. EMERSON & Co. 165, Tchoupitoulas

OUVRAGES de Charonnage—35 drays différentes grandeurs, 10 wagons avec et sans corps, 50 paires roues de charette à timon et à cheval, de la manufacture de Wilson, Childs & Co. de Philadelphie, à vendre par
6 av W. EMERSON & Co. 165 Tchoupitoulas

EMMAGASINAGE—Les soussignés sont prêts à charroyer de la levée et à emmagasiner toutes descriptions de marchandises et produits du pays, au plus bas prix, dans leurs magasins à l'épreuve du feu, connus sous le nom de Magasins de l'Union, Anglo et de l'Ouest, situés à deux îlets de la levée.

Tabac emmagasiné et conservé avec soin, à d'aussi bas prix que les autres établissements de ce genre.
W. EMERSON & Co. 165 Tchoupitoulas

CAFE Laguayra à vendre par
5 av SCHMIDT & Co, 86, Bien

GENIEVE de Hollande, marque steamboat Orange et Cerf, à vendre par
SCHMIDT & Co, 86, Bienville

THES—50 paquets, impérial, à vendre par
3 a BUDDECKE, WOODS & Co.
92 Tchoupitoulas

HOTEL NAPOLEON,
A Pittsburg, Place du Marché.

D. FICKEISEN a l'honneur d'informer Messieurs les voyageurs, qu'il vient d'ouvrir à Pittsburg un Hôtel Français, tenu sur les meilleurs modèles de France. On y trouvera de grands et petits appartements très confortables, à un prix modéré. La table sera toujours composée de mets variés. La maison est située près du marché. 19 janv—6m.1pe

A LOUER—Une très jolie Maison, rue Condé, au coin de celle du Quartier se composant d'un grand salon, d'une salle à manger et de 3 chambres à coucher. Sur le devant, une galerie et un jardin fort agréable. Le tout en très bon ordre et à louer à un prix modéré. S'adresser à
A. GORDON, WYLIE & Co,
6 mars 84, rue Bienville.

Seines ! Seines ! Seines

UN bel assortiment de seines à pêcher, de toutes dimensions, parfaitement confectionnées, éperviers et trémails, à vendre par TALAMON FRERES,
20 mars 46, Conti

OUTILS de charpentier, consistant principalement en scie et égoïnes de Spear, assortis de Rossels et de Daubers, fer pour outils, tarrières, clefs de scie, outils, compas, ciseaux, équerres en acier, gouges, marteaux, chaînes, meules, limes, liens, [illegible] poulies, &c., &c., à vendre par
W. A. RYAN, 48, rue de Chartres.

CABOTAGE.

POUR NEW-YORK—Jeudi, 11 du courant—Le brick régulier, fin voilier LONG ISLAND, capitaine D. Howell, ayant la majeure partie de son chargement à bord, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 100 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, au capitaine, en face la Place d'Armes, ou à FOSDICK & BRO.,
9 av 74 Camp.

POUR NEW YORK—Le beau paquebot YAZOO, capt. Whorf, a encore besoin de 200 balles de coton pour compléter son chargement, et partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements et un vaste entrepont, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes, ou à
9 av BULLIN & WOODRUFF, 60, Camp

POUR NEW-YORK—La belle barque GENESEE, capitaine Mumford, a encore besoin de 600 barils pour compléter son chargement, et partira immédiatement après. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, près les bâtiments triangulaires, ou à
9 av BULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

POUR NEW-YORK—Jeudi 11 du courant—Le beau paquebot GASTON, capt. N. Eldridge, est presque chargé au complet, et partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements et un bel entrepont, s'adresser à bord en face le marché aux légumes, ou à
9 av BULLIN & WOODRUFF, 60, Camp

POUR NEW-YORK—Le beau paquebot MANCHESTER, capt. R. Bosworth, est maintenant en déchargement et partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes, ou à
9 av FOSDICK & BROTHER, 71 Camp

POUR NEW-YORK—Le paquebot fin voilier, CINCINNATI, capitaine S. Hess, maintenant en déchargement, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes, ou à
J. W. STANTON & Co,
8 av Encoignure Magasin et Lafayette

Le Cincinnati a un bel et vaste entrepont et prendra des passagers.

POUR NEW YORK—La barque régulière A. I. HAMMOND, capitaine [illegible], partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le poteau 12, seconde Municipalité, ou à
T. TOBY & BOGERT, 70 Camp

POUR NEW YORK—La goëlette THAMES, capitaine Blake, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à
8 a T. TOBY & BOGERT, 70 Camp

POUR NEW YORK—Le navire fin voilier, MCLELLAN, capitaine Merethers, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à
16 mars L. H. GALE, 93, Commune

POUR PHILADELPHIE—Le beau navire fin voilier, MANDELINE, capt. [illegible], ayant à bord la majeure partie de son chargement, partira [illegible]. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
L. H. GALE, 93, Commune.

Nouvelle-Orleans:
MERCREDI MATIN, 10 AVRIL 1844.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS:
HENRY CLAY.

OPINION DE M. CALHOUN SUR M. VAN BUREN.

"Bien moins encore puis-je accorder mon appui à aucun candidat qui donnera, par lui ou par ses amis politiques, aide et protection à l'agitation des questions d'abolition dans le Congrès ou ailleurs. Je doute de la sincérité d'un homme qui, tout en déclarant n'être pas abolitioniste, aide à agiter ou laisse agiter ces questions, quelque prétexte qu'il allègue... Le fanatique égaré est beaucoup moins coupable que celui qui, dans des vues politiques et pour un intérêt de parti, aide à faire ce qu'il sait être défendu par la Constitution."

Il règne sur tous les points de l'Etat une grande activité. Partout les partis politiques s'agitent, à l'effet de choisir des candidats pour la Convention qui doit amender la Constitution. Jusque-là tout est bien, et nous ne pouvons qu'applaudir à cette activité; mais s'occupe-t-on aussi de choisir des candidats convenables pour la Législature?

On ne doit pas perdre de vue que notre Législature locale aura à s'occuper l'an prochain de questions de la plus haute importance, entre autres, de celle déterminant la manière de régler honorablement les dettes de l'Etat. Il est donc nécessaire d'élire non seulement des hommes susceptibles de comprendre la difficulté de la position financière du pays, mais encore des citoyens élevés, par leur caractère, au-dessus des petites intrigues suscitées par l'intérêt privé, et bien déterminés, quoiqu'il arrive, à sauvegarder l'honneur national en maintenant la sainteté des engagemens.

Si la répudiation n'ose pas encore frapper ouvertement à nos portes, il ne faut pas nous dissimuler qu'elle entoure la place et qu'elle cherche à y pénétrer par des moyens insidieux et détournés.

Il faut donc agir avec prudence, activité, énergie si nous voulons n'être pas surpris par l'ennemi. Il ne s'agit pas seulement de savoir si nous aurons une législature plus ou moins libérale; plus ou moins attachés aux lois, mais aussi de savoir, ce qui est encore plus important, si l'Etat fera ou non, banqueroute à ses créanciers.

Est-il vrai, comme l'affirme le *Tropic*, que M. Benjamin C. Elliott ait été admis dans l'Association Démocratique de la Louisiane, il y a quelques mois? Le *Courrier* pourra sans doute nous donner quelques bonnes informations là-dessus.

CONVENTION DE BALTIMORE.

Qu'il nous soit permis de rappeler aux délégués whigs de la Convention qui doit se réunir à Baltimore, le 1er. mai, pour choisir deux candidats pour la Présidence et la Vice-Présidence des Etats-Unis, que le temps approche. La même remarque s'applique aussi à ceux qui se disposent à remplir les fonctions de délégués de la Louisiane à la Convention de Ratification des jeunes whigs, laquelle doit se réunir dans la même ville le 2 du même mois.

En ce qui concerne cette dernière convention à laquelle assisteront un nombre illimité de délégués, ne conviendrait-il pas de s'occuper du choix des personnes qui doivent y assister et de publier leurs noms? Nous voyons que la ville de Mobile a déjà désigné un bon nombre de délégués. Pourquoi ne pas en faire autant? Puisque nous nous sommes laissés devancer, ne rougissons pas de suivre un bon exemple.

DÉCISION IMPORTANTE.—Une action a été intentée par des négociants de New York, MM. Dow et Geiteau, contre H. Colton, propriétaire d'une maison de jeu (Pharaon), en remboursement de six mille piastres qu'ils disaient avoir été perdues par un de leurs commis dans la maison de jeu. Le défendeur a été condamné à payer $4,256 avec l'intérêt depuis le mois de février 1843.

Si ce principe pouvait être une fois universellement admis, il contribuerait plus que toutes les lois pénales à l'extinction des maisons de jeu.

M. Auguste Molier nous prie d'annoncer de ne pas confondre son nom avec celui de *Auguste Mollère* dit *Jean Auguste Morgue*, accusé de vol, d'après un article inséré dans notre numéro d'hier.

CHRONIQUE LOCALE.

PORTRAITS DES PRÉSIDENTS.—M. C. A. Wakefield, est chargé de recueillir des souscriptions en ville pour que gravure sur acier représentant les portraits de tous les Présidents des Etats-Unis, depuis Washington jusqu'à Tyler. L'arrangement est élégant et les portraits ressemblants. Le prix est excessivement modéré.

Cour du Recorder Génois.—James Christy, Wm. Bach, Thomas Reynolds, Henry Cruz, William Honley et James Baker, ont été condamnés à être enfermés pendant quinze jours dans la maison de travail, pour vagabondage.

COUR DU RECORDER BALDWIN.—William Bennett, a comparu hier sous l'accusation d'avoir enfoncé une malle à bord du steamer *Caspian*. Envoyé devant la Cour Criminelle.

— James Buttler, est condamné à six mois d'emprisonnement à la maison de travail pour vagabondage.

— Joseph Ralph et John Myers, ont été condamnés à un mois de la même prison pour la même offense.

COUR CRIMINELLE.—La cour a été occupée toute la journée à entendre les témoins à charge dans l'affaire de Michael Barry, accusé de parjure.

On se rappèle qu'au mois de février dernier M. Barry fit un affidavit contre MM. Smith, les accusant d'avoir mis le feu à leur propre magasin. L'affaire s'étant instruite devant le recorder Baldwin, il parait que l'accusation contre les Smith était sans preuves et Barry fut accusé de parjure.

Les témoins entendus jusqu'à présent disent que d'après l'état des lieux il était impossible que Barry eut pu voir ce qu'il a affirmé avoir vu dans son affidavit: mettre le feu au magasin.

L'affaire se continuera ce matin.

(Extrait de la correspondance de l'*Abeille*.)
WASHINGTON, 1er. avril 1844.

SENAT.—Après la présentation de plusieurs pétitions et mémoires, M. Barrow soumet une résolution de la Législature de la Louisiane relativement à un chantier de construction à Pensacole. Il prend occasion de cette résolution pour attirer l'attention du Sénat sur ce sujet, par des remarques pleines de justesse.

Vient ensuite la discussion du bill des postes sur lequel on ne prend aucune détermination. On remarque seulement un amendement de M. Simmons, ayant pour but de ne faire que deux prix pour les lettres, savoir: 5 *cents* pour toute distance n'excédant pas 250 milles et 10 *cents* pour toute distance excédant ce chiffre.

L'annexation trouve peu de faveur au Nord.

SÉDUCTION.—La législature de la Pennsylvanie a passé récemment une loi punissant la séduction d'amende et d'emprisonnement. La première application de cette loi vient d'être faite il y a quelques jours à Philadelphie.

Un homme marié nommé John Johnson, charron riche, a été accusé et condamné d'avoir séduit une jeune fille appartenant à une famille honnête, mademoiselle Daniel. Il parait que Johnson se donna pour garçon auprès de sa victime, prit un nom supposé, et promit le mariage tant qu'on le voulut, jusqu'à ce qu'il fut parvenu à ses fins, alors il l'abandonna. Traduit devant la cour criminelle et voyant la tournure que prenait l'affaire, il s'échappa avant le verdict, laissant sa caution responsable pour $1000.

Le colonel R. M. Johnson se prononce en faveur de l'annexation du Texas avec cette condition: "que cette mesure soit conforme à la volonté et aux désirs d'une majorité du peuple des Etats Unis et du peuple de ce territoire."

Comme on voit, le colonel n'entend pas que la question soit escamotée.

La législature du Rhode Island s'est réunie extraordinairement pour s'occuper de l'étrange intervention de la Chambre des Représentans au Congrès dans les affaires de cet Etat.

RAPPORT OFFICIEL
DU SENAT DE LA LOUISIANE,
Siégeant comme cour d'accusation.

SAMEDI soir, 30 mars 1844.

(Suite des remarques de M. Benjamin.)

M. Benjamin dit que les dispositions des lois relatives à la naturalisation des étrangers sont très explicites. Elles exigent la preuve légale de certains faits qui doivent précéder l'obtention du titre de citoyen; et si le juge est satisfait de cette preuve, il doit, après avoir accordé les lettres de naturalisation, enregistrer immédiatement le jugement rendu à cet effet. Qu'a fait le juge Elliott? L'étranger qui voulait se faire naturaliser et ses témoins n'ont pas même, dans certains cas, comparu devant ce magistrat pour être interrogés, ou ces interrogations ont été faites à la légère. Toutes les formes de la loi ont été violées ou remplies imparfaitement. Au lieu d'archives nous ne voyons à la cour du juge Elliott, que les nombreuses feuilles de papier détachées qui vous ont été soumises et ce livre C. qui a trahi la fraude du magistrat. Nous voyons que M. Elliott ne se trouvait souvent pas présent (ce qui est absolument nécessaire) pour interroger les étrangers qui réclamaient des lettres de naturalisation; que d'autres fois il était sur le point de se retirer, ou qu'il se trouvait dans une chambre voisine occupé à remplir des imprimés.

Pendant ce temps, le greffier Phelps était à l'œuvre, [illegible] M. Elliott [illegible] à mettre un terme à cet abus. [illegible]

Pourquoi ne pouvons-nous pas, dit M. Benjamin, attribuer tout cela à l'ignorance ou à la négligence! Mais non, il n'y a que trop de preuves [illegible] de corruption et l'amour de l'argent [illegible] porté ce magistrat à abandonner le sentier de ses devoirs pour se jeter dans une voie criminelle.

M. Benjamin rappelle l'opinion de l'avocat général fondée sur le témoignage rendu par ce fonctionnaire. Selon l'avocat général, le juge Elliott n'étant pas un officier salarié, et celui-ci n'agissant qu'en vertu des lois des Etats-Unis lorsqu'il naturalise des étrangers, peut réclamer une compensation raisonnable. L'avocat général, en y réfléchissant plus mûrement, n'exprimerait pas une semblable opinion: il a erré par indulgence et par défaut de réflexion, parce qu'il ne voudrait sans doute pas sanctionner les abus que son opinion serait de nature à faire naître.

Si l'avocat général, continue M. Benjamin, exprimait de nouveau cette opinion, après y avoir réfléchi, je rougirais de honte et pour son honneur et pour celui de l'Etat.

M. Benjamin s'applique ensuite à démontrer que la différence entre le mode de rétribution d'un juge salarié et celui d'un juge qui est autorisé à percevoir une taxe sur chaque affaire portée à son tribunal, n'autorise pas plus celui-ci à réclamer une compensation pour les lettres de naturalisation qu'il accorde que le premier. Il fait observer que les juges des Cours de Paroisse, de District, et de Commerce ne reçoivent leur salaire que sur les taxes imposées sur les affaires apportées à leur tribunal, et qu'ils ne sont cependant pas plus autorisés à cette heure à réclamer de compensation pour les lettres de naturalisation qu'ils livrent, que quand ils étaient payés directement par le trésor public. La législature, en accordant au juge de la Cour de Cité de Lafayette, certains honoraires payés par les plaideurs, a voulu qu'il fut rétribué sans que les charges de l'Etat fussent augmentées, mais afin qu'il ne fut pas tenté de sortir de la règle d'impartialité qui doit toujours guider un juge, elle a ordonné qu'il serait payé d'avance. Ces honoraires sont énumérés dans la loi. Il a plu au Congrès d'accorder à nos tribunaux d'Etat qui ont un greffier et un sceau, le droit de naturaliser des étrangers, mais la loi du Congrès ne fait pas mention de salaire. Cette loi n'a pas entendu leur accorder de rétribution, parce qu'alors nos juges seraient intéressés à ne refuser à aucun étranger, qui le réclamerait, le titre de citoyen, et seraient portés à agir comme l'a fait le juge Elliott. Quelque pures que puissent être les intentions de quelques-uns, ils ne seraient pas moins en butte aux soupçons. Il y a, dit M. Benjamin, cette différence entre la rétribution perçue par le juge Elliott, sur chaque affaire ordinaire, portée à son tribunal et la rétribution qu'il exige de chaque étranger qu'il naturalise. Dans le premier cas, le juge ayant déjà touché son salaire, il n'est pas porté à donner jugement en faveur d'une partie plutôt que d'une autre: il se laisse guider par la justice et la raison, parce qu'il n'a rien à craindre du résultat de l'affaire. Dans le second cas, au contraire, pour obtenir sa rétribution, le juge Elliott devait délivrer des lettres de naturalisation. En refusant d'accorder, à celui qui le réclame, le titre de citoyen, le juge n'avait droit à aucune rétribution. Ainsi, plus il naturalisait d'étrangers et plus il faisait d'argent; plus il se relâchait des exigences de la loi, plus il négligeait les formalités requises en pareilles circonstances, et plus il augmentait ses revenus. Ce que la loi lui refusait formellement, le juge Elliott n'a pas hésité à le prendre, et la conséquence était facile à prévoir: il a été conduit à fouler aux pieds la loi et ses devoirs.

C'est le désir seul de toucher la moitié des honoraires perçus par le greffier Phelps qui a porté le juge Elliott à sacrifier les formes de la loi et à accorder à qui le voulait des lettres de naturalisation. Le seul but du juge était de faire de l'argent, aussi tous les étrangers qui se présentaient à son tribunal devenaient-ils bien vite citoyens des Etats-Unis, sans faire aucune des preuves exigées par les lois du Congrès. Tout se réduisait à ce contrat synallagmatique: Donnez-moi trois dollars, disait le juge, et je vous fais citoyen.

M. Benjamin compare ensuite quelques uns des documens contenus dans la liasse de papiers soumise à la cour avec les procès verbaux du livre C. La fraude est apparente sur le simple examen de ces papiers. Il regrette de n'avoir pu examiner en détail chacun de ces papiers. Mais la cour pourra juger du reste d'après ceux-là. Le livre C. qui est censé contenir tout ce qui s'est passé entre 1811 et décembre 1843, n'a été imprimé que 60 jours seulement avant que l'on commençât contre M. Elliott, les premières poursuites: c'est ce qui résulte du témoignage de M. Pierron, l'imprimeur de ce livre. Le témoignage de M. Christy confirme celui de M. Pierron, car le premier ayant demandé à voir les régistres, on ne put pas les lui montrer par la raison toute simple qu'ils n'étaient pas encore imprimés. Le livre C. et les papiers qui sont censés contenir les dépositions des témoins et le serment des parties qui venaient se faire naturaliser, sont évidemment l'œuvre de la fraude. La date des certificats dans le livre C. ne se suit pas dans un ordre régulier: Une date postérieure est mise à la place d'une date antérieure, ce qui s'est fait aujourd'hui est inscrit avant ce qui s'est passé hier. Je pensais, d'abord, dit M. Benjamin, que ce pouvait être le résultat d'une négligence de la part du relieur; mais j'ai dû, malgré toute ma bonne volonté à trouver le juge Elliott innocent, abandonner cette idée: les faits étaient là et je ne pouvais les nier. Ces transpositions de date avaient souvent lieu dans la même page, d'autres fois sur les revers, et souvent les dates de deux certificats de naturalisation qui se succédaient étaient interverties.

(M. Benjamin lit quelques parties du livre C.)

Il passe ensuite à l'examen de quelques papiers contenus dans la liasse soumise à la Cour, et en fait voir les irrégularités. Ceux-ci offrent la preuve irrécusable de la fraude. Les mêmes individus, au nombre de trois ou quatre ont servi de témoins à beaucoup d'étrangers qui, en réclamant des lettres de naturalisation, disaient être arrivés aux Etats-Unis pendant leur minorité. Ces témoins juraient invariablement qu'ils connaissaient depuis cinq ans ceux qui se présentaient à la Cour du juge Elliott pour se faire naturaliser, que ces derniers étaient mineurs à l'époque de leur arrivée aux Etats-Unis; que c'étaient des personnes dont la moralité était inattaquable, &c. &c. Ces étrangers venaient de différentes parties du monde, de sorte qu'il était presque impossible à trois ou quatre individus de les connaître tous si bien. Il y a en outre contradiction entre le livre C. et les papiers soumis à la Cour. Dans quelques-uns de ces papiers qui, nous a-t-on dit, contiennent la déposition des témoins et le serment de ceux qui réclamaient le titre de citoyens, les noms des témoins sont omis, tandis qu'ils se trouvent dans le livre C., et les parties elles-mêmes qui ont eu recours au juge Elliott pour se faire naturaliser nous ont déclaré sous serment qu'elles n'avaient pas produit de témoins. Voilà pourquoi ces feuilles détachées ne font pas mention du nom des témoins, et dans ce cas l'inscription au livre des noms de témoins imaginaires est frauduleuse. Partant, dans ces prétendues archives, vous rencontrerez inévitablement la fraude et le parjure, et plus vous examinerez les choses plus vous trouverez le juge Elliott coupable, et sa conduite à l'égard des étrangers qu'il naturalisait, digne de la réprobation universelle.

M. Benjamin rappelle que dans une seule journée près de quatre cents certificats de naturalisation ont été délivrés à des étrangers à la cour du juge Elliott. Il rapporte à ce sujet les dépositions de M. John L. Lewis, Jennings et Peychaud, tous trois greffiers de cours d'archives à la Nouvelle Orléans. Il est impossible de donner en un seul jour tant de lettres de naturalisation en remplissant les formalités exigées par la loi. C'est une nouvelle preuve que le juge Elliott ne s'attachait qu'à l'argent qu'il pouvait retirer de la vente de ces lettres de naturalisation en les prodiguant indistinctement à qui offrait de les payer, et qu'il prêtait même la main à la fraude afin d'augmenter ses honteux revenus. Il résulte encore du livre soumis à la Cour, que pendant neuf jours consécutifs, des étrangers ont été naturalisés à la Cour du juge Elliott sans égard au dimanche et à la défense de la loi de faire ce jour là aucune procédure judiciaire.

M. Benjamin adjure la Cour en terminant, de prononcer au nom de la justice et de l'Etat la culpabilité de l'accusé. Il prie les membres de ce tribunal, comme sénateurs, comme juges comme citoyens de ne pas permettre à des considérations étrangères d'influencer leur jugement, et de venger la majesté des lois qui a été lâchement outragée par un juge prévaricateur. Il les supplie de préserver l'intégrité de la magistrature, par un verdict unanime qui prononcera la déchéance de celui qui l'a déshonorée. La Chambre des Représentans a traduit devant cet imposant tribunal un fonctionnaire accusé de grands méfaits: elle a fait son devoir, c'est maintenant à cette Cour à faire le sien en dégradant un juge qui déshonore nos institutions, qui foule aux pieds la loi du pays, viole ses devoirs les plus saints, et fait un scandaleux trafic en vendant à des étrangers qui n'y ont pas droit, le titre de citoyens. Ne renvoyez plus ce juge à son tribunal, car il outragerait de nouveau la loi et violerait ses devoirs.

Sur motion, la Cour s'ajourne à lundi, 1er. avril.

LUNDI, 1er. avril 1844.

La Cour se réunit conformément à l'ajournement: l'appel nominal constate la présence de 14 Sénateurs.

Le procès-verbal de la première séance est lu.

Sur motion de M. Soulé, qui fait observer qu'aujourd'hui 1er avril est un jour d'élection, la Cour s'ajourne à demain matin, 10 heures.

Les vrais amateurs craignaient de ne plus entendre MME CINTI-DAMOREAU et M. ARTOT avant leur départ; ils apprendront donc avec une vive satisfaction que les deux grands artistes se font entendre demain soir au Théâtre Américain de la rue Poydras. Ils exécuteront plusieurs morceaux que nous ne connaissons pas encore. Le dilettantisme se transportera demain dans l'autre municipalité.

BÉNÉFICE DE M. ET MME LECOURT.—On n'a pas oublié que c'est CE SOIR qu'a lieu le bénéfice de Mme. et de M. Lecourt. Un charmant spectacle et deux artistes aimés, voilà plus qu'il n'en faut pour remplir la salle. A propos, on dit que Mme Lecourt est délirante dans la *Comtesse du Tonneau*. Avis à ceux qui aiment quelques instans de bon rire! On dit aussi que l'*Eau Merveilleuse* fera merveille. Nous verrons.

MME. CINTI DAMOREAU ET J. ARTOT.
Concert au profit des Orphelins.

Nous n'avons pu hier que constater fort à la hâte l'immense succès de la bonne œuvre si noblement accomplie par les deux artistes hors ligne que nous sommes si heureux de posséder encore: une aussi magnifique soirée mérite qu'on y revienne et qu'on tâche d'en fixer le souvenir. Depuis bien des années, la belle salle St. Louis n'avait présenté un aussi brillant aspect; nous doutons même qu'elle ait renfermé jamais une foule plus compacte et plus élégante. Les petites loges des fenêtres, la tribune, les banquettes étaient remplies de dames; et les hommes en étaient réduits à se tenir debout soit dans la salle, soit dans les galeries; bon nombre d'entre eux avaient envahi les bords de l'estrade où se tient l'orchestre. On se pressait partout, on s'étouffait dans certaines parties de la salle.

Les grands artistes auxquels revient l'honneur de cette belle fête de la bienfaisance, ont été accueillis d'une façon digne d'eux et de leur auditoire. Mme. Damoreau dans l'air de la *Muette* et dans les *variations* de Rode, a prodigué les plus précieux trésors de sa prestigieuse vocalisation. Les paroles sont complètement impuissantes à donner une idée de cette irréprochable perfection de l'ensemble et des détails qu'on ne peut se lasser d'admirer; cela se sent, et cela ne saurait s'expliquer. Ces roulades légères, toujours si variées, si fraîches, si nouvelles, ces cadences perlées qui se prolongent avec la pureté la plus inouïe et qui s'enflent ou diminuent au gré de la cantatrice comme une simple note, ces autres cadences si vives qui se précipitent en rapides cascades ou qui montent vers le ciel comme le chant de l'alouette, toutes ces fioritures enfin que la plus heureuse imagination seule a pu inventer et qui s'exécutent avec une si inconcevable facilité, ne sont que de riches broderies semées sur un fonds d'une solidité à toute épreuve et qu'elles relèvent de leur éclat.

C'est là en effet l'un des mérites les plus éminent, de la divine cantatrice, c'est que jamais la trame mélodique, si l'on peut s'exprimer ainsi, ne cède sous le poids des ornemens dont elle est surchargée: véritable triomphe de l'art le plus savant et du goût le plus pûr! Les deux morceaux cités plus haut mettent surtout en relief cette inestimable qualité; avons-nous besoin de dire aussi qu'ils font ressortir toute cette finesse d'intention, toute cette justesse de diction, toute cette sensibilité d'expression, où brille aussi la divine prima donna? Ces qualités que l'on apprécie de plus en plus, lorsqu'on étudie ce talent sans rival, sont goûtées surtout par les vrais amateurs de musique: aussi Mme Damoreau est-elle, comme nous l'avons déjà dit, la cantatrice des artistes. Le public du reste ne manque pas de faire chorus avec des artistes, et s'il n'a pas toujours saisi au passage toutes les nuances et toutes les finesses de cette exécution si constamment parfaite, il en a de même tenu compte par la chaleur avec laquelle il a applaudi l'ensemble. A la fin des Variations de Rode, Mme Damoreau a été accablée de fleurs; et les cris d'enthousiasme ont été si vifs qu'elle a dû répéter la dernière variation. Elle s'est retirée au milieu de la plus bruyante explosion d'applaudissemens et de bravos que l'on puisse entendre.

Le succès de M. J. Artôt n'a été ni moins grand, ni moins mérité. L'*Hommage à Rubini* et le *Rêve* sont deux de ces émouvantes élégies comme lui seul sait les composer et les exécuter. La mélancolie et la profondeur de l'expression vous pénètrent jusqu'au fond du cœur, et l'on se sent si profondément remué que c'est à peine si l'on a la force d'applaudir. Aucun violon ne possède une voix aussi touchante et aussi plaintive que celui de M. Artôt; et la sensibilité n'empêche aucune des autres qualités qui font le grand instrumentiste. Jamais M. Artôt ne l'a mieux prouvé qu'hier.

Les deux grands artistes qui avaient triomphé chacun à leur tour, sont venus à la fin du concert, recevoir une commune ovation dans le duo pour voix et violon sur une mélodie de Thomas Moore. Ce duo possède un charme indicible, et la cantatrice et le violon y font tour à tour assaut d'expression et de sentiment, de légèreté et d'élégance. N'est-ce pas dire que tous deux y sont également admirables, également admirés? Ce morceau a dignement clos une soirée si remplie d'émotions et de plaisirs pour les dilettanti.

Les orphelins et la société de bienfaisance française ont recueilli une riche moisson; les deux nobles artistes n'ont voulu accepter, ainsi que nous l'avons dit, aucune espèce d'indemnité; mais ils n'ont pu refuser le léger gage de reconnaissance qui leur a été présenté, à l'issue du concert, par une députation d'Orphelins et d'Orphelines. Ce sont deux petites médailles en or, d'une valeur minime, qui portent ces mots: "Les Orphelins de la Nouvelle Orléans, la société de Bienfaisance Française à Mme. Cinti-Damoreau, à M. Joseph Artot." Cette offrande si simple, faite par les mains des pauvres enfans dont ils se sont constitués les bienfaiteurs, a pour leur cœur généreux plus de prix que de riches présents. Elle sera pour eux un doux souvenir: ils se diront quelque jour avec satisfaction, que l'admiration n'est pas le seul sentiment qu'ils aient laissé parmi nous; et que les bénédictions valent encore mieux que les applaudissemens.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. 3.
Installation du Conseil.
Séance de lundi, 8 avril 1844.

Le Conseil s'est réuni conformément à la loi. Membres présents, l'honorable A. Viavant, Président du conseil,—Aldermen, MM. Boylan, Blossman, Charbonnet, Debuys, Duvigneaud, Nadaud et Wiltz.

La lecture du journal de la dernière séance a été faite et approuvée.

Sur motion de M. Duvigneaud, le fauteuil nomme un comité de trois membres pour vérifier les qualifications des autres membres élus; MM. Duvigneaud, Nadaud et Wiltz sont nommés de ce comité.

Après quelques minutes de recès, M. Duvigneaud, chairman de ce comité, fait le rapport suivant qui a été, sur motion, adopté.

Le comité spécial nommé pour vérifier l'élection de MM. Wm. Debuys, Th. Boylan, S. Blossman et A. Charbonnet, comme aldermen du troisième, premier et second districts de cette municipalité, a l'honneur de vous rapporter, que ces Messieurs possèdent toutes les qualités requises par la loi, pour siéger dans ce conseil.

(Signé) LS DUVIGNEAUD, B. O. NADAUD, P. S. WILTZ, } du comité.

Sur motion de M. Debuys, le fauteuil nomme de nouveau un comité de trois membres pour vérifier les qualifications des autres membres élus; MM. Debuys, Blossman et Boylan sont nommés de ce comité. Après quelques minutes de recès, M. Debuys, chairman de ce comité, soumet le rapport suivant, qui a été pareillement adopté.

Le comité spécial nommé pour vérifier l'élection de MM. Louis Duvigneaud, B. O. Nadaud et P. S. Wiltz, comme aldermen du premier, troisième et quatrième district de cette Municipalité, a l'honneur de vous rapporter que ces Messieurs possèdent toutes les qualités requises par la loi, pour siéger dans ce Conseil.

(Signé) WM. DEBUYS, THOS. BOYLAN, S. BLOSSMAN, } du comité.

Le secrétaire actuel donne lecture de deux lettres d'application à la place de secrétaire de ce Conseil, l'une de M. Etienne Barras, et l'autre de M. J. R. Layet; la motion ayant été faite, que le Conseil procède à l'élection de cet officier, M. Duvigneaud informe le Conseil que le secrétaire actuel, M. J. R. Vienne, l'a autorisé à annoncer à ceux des membres qui se disposaient à lui prêter leur appui, qu'il n'est point candidat pour cette place.

Le Conseil ayant procédé à l'élection du dit officier, au dépouillement du scrutin, il a paru que M. Layet avait obtenu 5 votes.
et M. Etienne Barras, 3

M. Layet ayant obtenu la majorité requise, a été proclamé dûment élu secrétaire de ce Conseil.

Sur motion, le sergent-d'armes est requis d'aviser M. Layet à prendre sa place.

Le secrétaire donne ensuite lecture d'une lettre du voyer, demandant quelques informations du Conseil. Sur motion, cette lettre est référée au comité de contrôle de la voirie.

Sur motion de M. Nadaud, le Conseil procède par la voix du scrutin à la nomination des deux commissaires de la caisse d'amortissement générale, ainsi qu'à la nomination des membres devant composer le comité des finances au dépouillement des deux scrutins, il a paru que MM. Debuys et Nadaud avaient été nommés commissaires de la caisse d'amortissement générale, et que MM. Debuys, Nadaud et Duvigneaud avaient été nommés membres du comité des finances.

Sur motion, le Conseil prie le président l'honorable A. Viavant, de procéder à la nomination des autres Comités.

Le fauteuil nomme les personnes suivantes des comités qui suivent:

Comité de la voirie, MM. Wiltz, Blossman et Charbonnet.

Comité de police, MM. Duvigneaud, Boylan et Blossman.

Comité des réclamations, MM. Charbonnet, Nadaud et Wiltz.

Sur motion de M. Duvigneaud, les comptes de M. Baugier ex-syndic du 4e. district qui ont été déposés aux archives de cette municipalité, sont référés à un comité spécial composé de MM. Duvigneaud, Charbonnet et Wiltz.

Le secrétaire soumet au Conseil un compte de M. Préval, pour frais de procédures qui lui sont dus pour différens procès intentés au nom de la Municipalité No. 3, devant ce Cour.

Sur motion, ce compte est référé au comité des réclamations.

Sur motion, les différens documens et lettres qui sont sur le bureau, sont renvoyés à la séance prochaine.

Sur motion de M. Duvigneaud, les règles sont dispensées, et la résolution suivante a été adoptée:

Résolu que le trésorier est et demeure autorisé à payer à M. J. R. Vienne, sur mandat du maire, ses salaires comme secrétaire du Conseil, qui lui sont dus pour tout le mois d'avril courant.

Sur motion, le Conseil s'ajourne à samedi prochain 13 du courant, à 5 heures et demie du soir.

Copie conforme.
J. E. LAYET, Secrétaire.

L'Extrait de Salsepareille, pure et naturelle, préparée par MM. Comstock & Ramsey, rue des Magasins, No. 21, est garanti comme la meilleure vendue en ce pays et est livrée faite à moitié prix de ceux ordinaires, savoir: 50 cents la bouteille, et $5, la douzaine. Rien ne surpasse la puissance de ce médicament pour l'épuration du sang, sans qu'on soit obligé de recourir à aucun purgatif.

Si vous voulez avoir les pieds toujours secs dans vos bottes, faites usage de l'Huile de Tanin, qui les rendra imperméables et en doublera l'usage. En vente, garantie, rue des Magasins, 22.

Y a-t-il rien de plus ennuyeux pour un homme, que de voir son front, au miroir de l'intelligence, ombragé de vilains cheveux incommodes, ou pour une femme, d'avoir la lèvre supérieure armée d'une moustache? Prenez l'Hair Eradicator Chinois, et en une ou deux minutes, toutes ces superfluités désagréables auront disparu.

Le Baume d'Allen est encore resté sans rival jusqu'à ce jour, pour la guérison de la phthisie ou toutes maladies de consomption. Ce Baume est très cher, nous l'avouons, et nous n'avons plus d'une fois prié par les plus vives instances, le propriétaire de cet article d'en réduire le prix, mais cela ne lui est pas possible, tant que d'autres articles de même genre se vendront à moitié prix du sien. L'efficacité incontestable de ce baume, les heureux résultats qu'il procure partout doivent du reste encourager les acheteurs, et pour notre compte, nous avons confiance que les personnes affectées de maladie de foie ou de poumons ne s'en feront pas faute—22, Magasins.

Il n'y a pas de meilleur article pour l'entretien des cheveux que le Baume de Colombie, qui les fait croître rapidement, les rend plus épais et en prévient la chûte. Vendu naturel au No. 22, rue des Magasins.

L'Indian Végétable Elixir et le Liniment, les plus puissants remèdes connus contre la goutte et les rhumatismes, l'un pour le traitement interne, l'autre pour les applications externes, aussi rue des Magasins, 22.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Alleghany, Brown, Philadelphie, J H Ashbridge
John Holland, Henderson, Boston, J A Merritt & co
Alfred, Meyres, Glasgow, W Whitlock
Oswego, Wood, New York, Fosdick & Bro
Barque Willis, Delano, New York, C Drake
Abbot Lord, Patterson, Liverpool, Moss & Giffney
Po, Chevalier, St Louis, Sénégal, C Dufour
Brick Betty, Schmidt, Trieste, Bridge, Schmidt & co
Goel. Alexander, Robinson, Matance, Toby & Bogert
Saratoga, Shakespeare, Balize Honduras, J W Simonton
John Barr, Hollingshead, Vera Cruz, Schmidt & co
Sloop Orange Branch, Wellington, Galveston, Capt.

ARRIVES

Bateau de remorque Mississippi, Davis, des Passes, avec le navire Orleans et le brick Saltador.

Bateau de remorque Pilot, Howrin, des passes, ayant conduit en rade le navire Scotia, les barques Clarissa et Lourens et la goel. Virginia Antoinette.

Barque, Clarissa, Melcher, N. York.
Barque Lourens, Smith, N. York.
Navire Orleans, Sears, de New York.
Brick Saltador, Rust, de Malaga.
Goel. Virginia Antoinette, Delaville, Campêche.
Steamer Cincinnati, Smith, Mobile.
" [illegible]
" [illegible]

COMMERCIAL

NOUVELLE-ORLEANS,
Mardi soir, 9 avril 1844.

Le marché a pris, pendant ces trois derniers jours, un degré d'activité raisonnable; mais l'affluence des arrivages et l'augmentation du stock ont déterminé une baisse dans les prix de plusieurs articles. Les dernières nouvelles d'Europe semblent avoir produit sur le marché du coton une influence favorable, en ce que les prix sont devenus plus fermes, bien qu'en réalité ils restent les mêmes. Nous n'avons donc aucun changement à faire à nos dernières quotes.

Depuis vendredi, le temps a été agréable et sans pluie, aussi un progrès sensible et non interrompu s'est-il déclaré dans toutes les affaires en général.

COTON.—Arrivé depuis le 4 courant, de Louisiane et Mississipi 11,093 balles, Tennessee et North Alabama 6,542, Arkansas 983, Mobile 286, Floride 96; ensemble 19,407 balles; ce qui porte nos arrivages depuis le 1er. septembre au total de 754,912 balles, contre 910,866 à la même époque de l'année dernière. Expédié dans le même espace de temps: pour Liverpool, 9,651 balles; Glasgow, 1,750; Marseille, 377; Trieste, 400; Havane, 384; Vera-Cruz, 154; New York, 1,177; Boston, 249; Philadelphie, 391; Norfolk, 25; ensemble 14,568 balles; augmentant le stock de 4,949 balles et laissant en mains, y compris ce qui se trouve à bord des navires non encore expédiés aujourd'hui, un stock de 245,869 balles.

ETAT DU COTON.

1843 Septembre 1er. Stock en mains,		4,934
Reçu ces trois derniers jours,	19,407	
Antérieurement,	735,505	754,912
		759,846
Expédié ces trois derniers jours,	14,568	
Antérieurement,	494,892	509,450
Stock en mains, ce soir 9 avril,		250,396
Déduisez de ce montant pour le coton brûlé à la Presse d'Orléans,		7,913
		242,583

Le marché au coton s'est ouvert samedi matin par une bonne demande à laquelle les détenteurs ont franchement répondu: les ventes se sont élevées à 7,000 balles, non comprises 2,500 achetées pour la consommation intérieure. Hier, les facteurs avaient leurs tables garnies d'échantillons, et environ 6,000 balles ont changé de mains à la baisse précédemment annoncée. Les baisses soudaines du taux du fret a attiré aujourd'hui sur le marché grand nombre d'acheteurs, et les transactions se sont élevées à 6,000 balles, faites à nos dernières quotes. Toutefois, malgré ces grandes opérations, on ne saurait dire que le marché se soit clos dans un état de fermeté; nos moins il a évidemment une nuance de stabilité plus arrêtée et plus précise qu'à notre dernière revue. Les belles qualités de coton ont subi une baisse moins sensible que les communes, celles-ci ayant fléchi de ⅛ à ¼ c., tandis que celles-là n'ont baissé que d'un quart depuis la réception des nouvelles par le steamer. La plus grande partie des transactions dont nous venons de parler se sont faites pour les marchés d'Angleterre.

Les ventes, durant ces trois derniers jours, se sont élevées à 20,000 balles, savoir: 380 Louisiane et Mississipi, à 7 c., 1 @ 6¼, 536 @ 6¼, 227 @ 7, 134 @ 7¼, 246 @ 6¾, 1034 @ 7, 163 @ 6¾, 118 @ 6¾, 460 @ 6¾, 184 @ 7½, 900 @ 7, 190 @ 7, 50 @ 6, 900 @ 6¾, 94 @ 7¼, 189 @ 7, 112 @ 6¾, 600 @ —, 460 @ 6⅞, 200 @ 6¾, 400 @ 5, 350 @ 5½, [illegible] @ 7½, 196 @ 7¾, 35 @ 7½, 300 @ 6¾, 34 @ 6¾, 110 @ 7½, 211 @ 6¾, 100 @ 6¾, 135 @ 6¾, 30 @ 6, 81 @ 7, 189 @ 6¾, 50 @ 6, 26 @ 6¾, 221 @ 9, 110 @ —, 1300 @ 7¾, 430 @ 7¾, 730 @ 6¾, 240 @ 7¾, 116 @ 6¾, 46 @ 6¾, 124 @ 6¾, 100 @ 6¾, 31 @ 5, 73 @ 6¾, 319 @ —, 215 @ 6¾, 94 @ — 46 @ 7¼, 168 @ 6¾, 120 @ 6¾, 615 @ —, 304 @ 7¼, 157 @ 7¾; 244 Texas @ —, 176 do. @ 7, 20 do. @ 6¾, 30 do. @ 6¾, et 53 Floride @ 7 c. par livre.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississippi		*Tennessee et N. Alabama*	
Trash & Inferior	5 @ 5½	Trash & Inferior	5 @ 5½
Ordin. to good ord.	6 @ 6½	Ordinary	6 @ 6½
Middling	7 @ 7¼	Middling	6¾ @ 7
Good Middling	7¼ @ 7½	Good Middling	7 @ 7¼
Middling Fair	7¾ @ 8	Middling Fair	[illegible]
Fair	[illegible]	Fair	[illegible]
Good fair	[illegible]	Good fair	[illegible]
Good & fine	[illegible]	Good & fine	[illegible]

TABAC.—Pendant les trois derniers jours, il s'est vendu environ 700 boucauts à nos quotes. Quelques acheteurs attendent encore une baisse plus prononcée, lorsque les arrivages augmenteront le stock, qui dans ce moment n'offre pas beaucoup de choix. Inférieur et ordinaire, 1½ à 1⅞ pour crotés, 2½ seconds et 3½ premiers; bons, 3, 3 et 4 c.; bons et bon, 3½, 3¼ et 4 c.; premier choix, 5½ à 5¾. 5½ à 5¾ et 6 à 6½ c.

Arrivé depuis le 4 du courant 1740 boucauts; expédié dans le même temps: pour St. Louis (Sénégal) 141 boucauts; Havane, 130; Halifax (N. S.) 10; New-York, 90; Boston, 148; Philadelphie, 137; Norfolk, 4; ensemble 663 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1843—Septembre 1, Stock en main		5,666
Reçu ces trois derniers jours,	1,740	
Antérieurement,	25,371	27,111
		32,777
Expédié ces trois derniers jours,	663	
Antérieurement,	21,331	21,994
Stock en mains,		10,783

SUCRE.—Le marché est très ferme: la plus grande partie des ventes se fait pour l'Ouest; quelques lots sont pris en reconnaissance. Inférieur et commun, 5 à 5½ c.; bons, 6 à 6½; beaux et bon, 6¾ à 6⅞; choix, 7 à 7¼ c. Il ne reste rien à vendre sur plantation.

SUCRE DE LA HAVANE.—Bonne demande, sans variation dans les prix. Brun, 6 à 6½ c.; jaune, 7½ à 8½; blanc 9 à 10½ c.

MELASSE.—Les prix sont soutenus, la demande active. En barils de cyprès, 24½ à 26 c. le gallon, en barils de chêne, 25½ c. Point de vente sur plantation.

FARINE.—La demande languit; quelques petits lots se vendent à une nuance au-dessous du cours. Marques ordinaires de qualité supérieure, de $4 15 à $4 30, marques de choix, $4 50 le baril.

PROVISIONS.—Le stock augmente rapidement, et le marché surchargé reste sans acheteurs. Porc: il est difficile d'obtenir nos quotes, excepté pour de petits lots. Mess, $9 50; M. O. $9 à $9 75; prime, $7 le baril. Bœuf: mess, en barils, $7 75; en quarts de barils, $4; prime, $4 à $5 le baril. Graisse: nous n'avons appris aucune transaction de quelque importance; le demande se borne aux quantités courantes, très inférieures et de premier choix. Le lard: le marché est sans aucune qualité intermédiaire. Lard: les prix sont en baisse, plats-cô es, 4 à 4½ c.; épaules 3 à 3½ c.; jambons, 6½ à 6¾ c., selon leur qualité, et le saindoux 6 à 7 c. la livre.

WHISKEY.—Point de variation; la demande est bonne. Rectifié, 19½ à 19¾ c.; commun, 18 à 18½ c. le gallon.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE.—Les transactions sont presque nulles; cependant les prix sont très fermes. Toile de Kentucky, 14½ à 14¾ c. au comptant; de 14¾ à 15 c. à terme. Corde du Kentucky, de 6 à 6⅝, selon les qualités et le terme de paiement.

CAFE.—La demande est très active et les prix bien soutenus. Rio, 6¾ à 7 c.; Havane, 6¼ à 7 pour ordinaire à fin vert, Laguayra, 7 à 7½ c. la livre.

BLANC DE BALEINE.—Nantucket, 29 à 30 c.; New-Bedford, 30 à 31 c.

RIZ.—Point d'arrivages depuis quelques jours. Les prix sont fermes: $3 62 à $3 75 le quintal.

SEL.—Ventes de [illegible] sacs gros sel, à $1 10 etc; [illegible] à $1 15 pour gros sel et $1 25 pour fin; [illegible] sacs à $1 50 pour le gros et $1 30 pour le fin. Pour de petits lots en magasin, on obtient de $1 60 à $1 10 gros sel, et $1 [illegible] à $1 60 sel fin.

CHANGE.—La demande, depuis notre dernière revue, a été ferme, et nous montrons nos taux, quoiqu'il nous semble qu'on en offre un peu plus. Nous marquons Londres à 6 à 6½ pour 100 de prime; Paris 5 37½ à 5 ¼; New-York, 60 jours d'escompte, 2 à 2½ pour 100 d'escompte. Checks, 1 à 1½ pour 100 d'escompte.

CHANGE SUR PLACE.

Sterling de	6 à 6½ p. d. prime.
France,	5 37½ à 5 40 do.
New-York, 60 jours de vue	2½ à 2½ p. c. esc.
Checks à vue,	1¼ à 1½ p. c. esc.
Philadelphie 60 jours de vue	2½ à 2¾ p. c. esc.
Do à vue	1½ à 1½ p. c. esc.
Boston 60 jours	2½ à 2¾ p. c. esc.

FRET.—Une panique complette est survenue sur le fret depuis notre dernière revue, et plus particulièrement aujourd'hui, que les armateurs sont disposés à recevoir toutes les offres. Deux navires américains ont pris engagement pour Liverpool à ⅜, et deux bâtiments anglais à 7|16, un pour le Havre à 1 1|16, un pour Brême, avec un chargement de tabac, et un brick pour Vera-Cruz, avec du coton, à ⅝ c. Le fret pour cabotage a également fléchi. Pour les particularités, nous référons à nos quotes.

FRET.

Coton pour Liverpool,	7|16 à ½
De do Havre,	1 1|16 c. à 0
De do New York,	⅜ d'½ c.
De do Boston,	½ c. par liv.
Tabac pour Cowes,	00 à 00
De de Londres directement,	00 à 00
De do New York,	$0 50 à $0 00
De do Boston,	$0 50 à $0 00
De do Philadelphie,	$0 7 à $0 00
Sucre et mélasse de la côte,	0 à 00
Do do. de la ville,	$2 50 à $3 00
Farine au Nord,	00 cents.
Plomb do.	$0 5 à $0 00
Porc par baril au Nord,	70 à 75 cents.

MARCHE MONETAIRE DE LA NLLE. ORLEANS.

Billets du trésor des Etats Unis.		
Coux de $1000		⅛ à ¼ p. c. esc.
do 500		
do 50 et 100		
Billets du trésor du Texas	12½ à 13 cents la piastre.	
Bonds du trésor du Texas	15 à 16½ cents la piastre.	
Billets de la Banque Consolidée	37 à 39 p. c. escompte	
do Commerce	1 à 2	do
do Citoyens	34 à 36	do
do Améliorations	30 à 35	do
do Atchafalaya	61 à 62	do
do Exchange	25 à 30	do
do Orléans	25 à 30	do
do de la 1re Municipalité	½ à 1	do
do 2de do	pair à 1	do
do 3me do	20 à 20 p cent.	
do Alabama	5 à 6½	do
do Kentucky	pair à 1	do
do Tennessee	1¼ à 1½	do
do Ohio	0 à 0	do
do Illinois	Prime	
do Indiana	1½ à 2	do

Marié lundi soir, 8 avril, par le révérend abbé Mouchet, M. AUGUSTIN LAROSE, de cette ville, à Mlle. AMELIE FREDERIC, de la paroisse Plaquemines.

La vente de la propriété foncière du Bassin Neuf, est ajournée à jeudi, 18 mai prochain, à midi; on peut en avoir le plan lithographié en s'adressant à notre bureau.
10 av J. A. BEARD & RICHARDSON.

Le nav. STATESMAN, pour le Havre, sera expédié aujourd'hui: les expéditeurs sont invités à faire leur entrée de bonne heure. L. H. GALE.
10 av 93 Commune

Le sac aux lettres du navire LUCY, pour le Havre, sera fermé aujourd'hui, à 4 heures, P. M.
10 av L. H. GALE, 93, Commune

Le navire OCEANUS, de Boston, est maintenant en déchargement en face de la maison Rouge, 3me Municipalité. Les consignataires sont invités à enlever leurs marchandises sur la levée. L. H. GALE,
9 av 93, Commune.

Le paquebot LOUISVILLE, capt. Hunt, de New-York, est maintenant en déchargement près le marché aux légumes. Les consignataires sont invités à faire enlever leurs marchandises de dessus la Levée.
9 av BULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

AVIS—La barque ELISA THORNTON, capitaine Stone, du Havre, est maintenant en déchargement vis à vis la presse à coton d'en bas. Les consignataires sont invités à retirer leurs permis dans les magasins pour leurs marchandises seront déposées dans les magasins publics. L. H. GALE,
6 av 93, Commune

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.
PERDUE, samedi dernier, à 9 heures environ, un vieux [illegible] [illegible]
WILLIAM O'CONNELL, [illegible]

LE SR. F. ROULLIER,
67 rue Conti, entre Chartres et Royale,

A l'honneur de prévenir les dames, qu'il vient de recevoir par le navire France, il vendra toutes ses marchandises, au prix de Fabrique, et qui se composent de:

Dentelles blanches et noires,
Voilettes, dentelles noires,
Echarpes de soi, dentelles blanches et noires,
Jaconat la robe de 10 verges, $6 50
Balzorine la robe 10 yards, $4,
Mousseline batiste brodée, garnie et non garnie,
Lingeries assorties,
Mantelettes assorties,
Cols brodés,
Bonnet de nuit,
Gants fins assortis,
Mousselines blanches Suisses,
Organdi blanc,
Mousseline, dernier goût, pour Dames et enfants,
Mantelets blancs et noirs,
Robe d'organdi pour enfant,
Robes de velours, brodée perle,
Robes de soie et étoffe assortie
Voiles de gaze unie et brochée,
Fournitures pour marchandes de modes, &c. &c. &c.
10 avril—15

TRONC d'Arbres—90 quintaux, nouvellement reçus et à vendre par A. CAPDEVIELLE,
10 av 73 Vieille Levée

CAFE—1000 sacs en débarquement de l'Alexander, de l'Attakapas et de l'Alabama de la Havane, à vendre par E. TROISGROS,
10 av 36 Vieille Levée

LARD—12 barillets plats-côtés, 3 do. épaules, et 1 do. jambons, reçus par le Harry of the West et à vendre par G & R BUCHANAN, 92, Tchoupitoulas

FARINE des moulins de Page & Bagle de St. Louis, bonnes marques, constamment en mains et à vendre par
10 av G & R BUCHANAN, 92, Tchoupitoulas

CAFE—1,064 sacs en débarquement de l'Alexandre, du Charleston, de l'Attakapas et de l'Alabama, venant de la Havane, à vendre par
10 avril F. LAMPRE, 38 Vieille Levée

TABAC—120 balles de Cuba et 45 de Vuelta de Abajo, en magasin et à vendre par
10 avril F. LAMPRE, 38 Vieille Levée

SUCRES—40 caisses brun, jaune et blanc de la Havane, à vendre par
10 avril F. LAMPRE, 38 Vieille Levée

CAFE de la Havane, en magasin, à vendre par REYNAUD & FALLON,
10 avril 34, Tchoupitoulas

SUCRE jaune de la Havane en caisses, à vendre par REYNAUD & FALLON,
10 av 34, Tchoupitoulas.

TABAC en feuilles de la Havane—Vuelta de Abajo, à vendre par REYNAUD & FALLON,
10 av 34, Tchoupitoulas.

CIGARES—Un grand assortiment de différentes marques, à vendre par REYNAUD & FALLON,
10 av 34, Tchoupitoulas.

CUIRS pour semelle et peaux de veau, importés de France, à vendre par REYNAUD & FALLON,
10 av 34, Tchoupitoulas

SARDINES à l'huile—150 boîtes et 1|2 boîtes en débarquement du navire Eliza Thornton, du Havre à vendre par AUGUSTE MOLIER,
10 av Rue St.-Louis, No 90

HABILLEMENS—30 caisses contenant en pantalons, Hamilton, chemises de calicot Merrimack, &c, en débarquement du navire Prentice, et à vendre par
10 av ISAAC BRIDGE, 76, Magasins

CHAPEAUX—40 caisses, soie noire, castor et loutre, &c. en débarquement du navire Prentice et à vendre par ISAAC BRIDGE,
10 av 76, Magasins.

PARASOLS et marquises—10 caisses, de Paris, de tout genre, reçus par le navire St. Louis, à vendre par
10 av ISAAC BRIDGE, 76 Magasins

COFFRES-FORTS de Richs, en débarquement de la barque Clarissa, de toutes grandeurs, depuis celle pour maison de commerce jusqu'à celle pour steamboat à vendre par ISAAC BRIDGE,
10 av 76, Magasins

PORC—1000 barils mess, prime M. O. et P. O. à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
10 av 92, Tchoupitoulas

LARD—100 barillets jambons, plats côtés et épaules, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
10 av 92, Tchoupitoulas.

BŒUF MESS, prime, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
10 av 92, Tchoupitoulas.

THE 50 caisses impérial, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.,
10 av 92, Tchoupitoulas.

GRAINES de coton du golfe—300 boisseaux, à vendre par WORSLEY & FORMAN,
10 av 75, Tchoupitoulas

GRAISSE—1000 barils, à vendre par
10 av WORSLEY & FORMAN, 75, Tchoupitoulas

SUIF—15 barillets formant l'équivalent d'environ 15,000 livres, à vendre par WORSLEY & FORMAN,
10 av 75, Tchoupitoulas

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—2000 caisses formant un assortiment complet de marchandises fraîches et de saison, à vendre par E. G. HOBBS,
10 av 12, Douane.

MARCHANDISES sèches—Une facture nouvellement reçue, consistant en riches mousselines, percales, gambroons, balzorines et bas en coton, à vendre par
10 av TUFTS & HOBART, 29, Gravier

BEURRE de Goshen—60 barillets première qualité, reçu par le nav. Vicksburg, à vendre par
10 av TUFTS & HOBART, 29, Gravier

BOTTES, souliers et habillemens—300 caisses bottes, souliers et brodequins, 50 de habillemens de saison, en magasin et à vendre par TUFTS & HOBART,
10 av 29, Gravier

CHANDELLES et huile—5 tierçons huile de blanc de baleine et 100 caisses chandelles do à vendre par
10 av TUFTS & HOBART, 29 Gravier

CLOUS—600 barillets, dimensions assorties, Weymouth, à vendre par TUFTS & HOBART,
10 av 29, Gravier

GRAISSE—250 barils, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
10 av 92, Tchoupitoulas

EN FAILLITE—Cour de District des Etats-Unis, district Oriental de la Louisiane—In re l'ane Tho. B. Mc Caleb—9 avril 1844—Dans la faillite de P. J. Tricou, E. A. Bradford, assignee—Pétition de vente.

Sur lecture de la pétition dudit assignee, pour la vente de la propriété abandonnée par ledit failli, consistant en une créance, billets, et autres documens, entre les mains de l'assignee, ainsi que les billets et comptes, compris et stipulés dans le tableau déposé en cour;

Il est ordonné, que la prise en considération de la dite pétition ait lieu, vendredi 19ème jour d'avril courant, à 10 heures A. M. où les créanciers, le failli et toutes autres personnes intéressées, sont invitées à faire valoir les causes, s'il en existe, pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Pour copie conforme.
N. R. JENNINGS, Greffier.
10 av—3f en 10 j

EN FAILLITE—8 avril 1844—Cour de District des Etats-Unis, pour le District Oriental de la Louisiane—Sur motion de Arnold Bodin et conformément aux règlemens de la Cour, avis est donné par les présentes, que vendredi, le 12 avril, la faillite ci-après désignée sera référée aux commissaires, pour qu'ils fassent leur rapport avant l'ordre de répartition, à savoir:—No. 616—J. B. Couvertie.—Tous les créanciers qui n'ont pas encore fourni la preuve de leurs réclamations, ainsi que les personnes intéressées, sont notifiés d'avoir à le faire avant cette époque.

Parordre de la Cour.
4 av—3f en 10j N. R. JENNINGS, greffier

MARCHANDISES sèches fraîchement arrivées.—PEET & MORTON, No. 17, rue de Chartres, viennent de recevoir les articles suivants, de premier choix et dignes de l'attention des commerçants de la campagne et de la ville, savoir: 75 caisses nouvellement importées, couvrant desseins et nouvelle mode: 30 de balzorines et linons imprimés, de soie, brodés pour mousquetaires. Linsdales et casinets pour pantalons; toile de Hollande non écrue; toile d'Irlande, fil à coudre, toile à draps 11|4 et 12|4; Bombasette violet, mouchoirs vertes, tartans, draps, couvertures, [illegible] des toutes descriptions—N. B. Ces marchandises seront vendues à très bas prix et les marchands trouveront bon compte et bonne remise en notre magasin.
9 av PEET & MORTON, 17 Chartres

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le prix de la farine fraiche étant aujourd'hui de $4 30 (en espèces) par baril, d'après le tarif, les boulangers donneront 40 onces de pain pour dix cents, pendant la semaine qui commencera lundi, 8 avril 1844.

Les pains de seconde qualité, ou de trois pour dix cents, pèseront 25 pour cent en sus, c'est à dire 50 onces. WM. FRERET, Maire.
Nouvelle-Orléans, le 6 avril 1844.

BOIS DE CONSTRUCTION
ET BOIS DE PLANCHER EMBOUVETÉ.

CONSTAMMENT en mains au moulin de DEPOUILLY,
24 juil Encoignure Carondelet et Villeré.

$25 DE RECOMPENSE.

PARTI marron depuis hier, de l'habitation du soussigné, à McDonoghville, le mulâtre BEN, alias BENJAMIN, âgé de vingt cinq ans, taille d'environ cinq pieds dix pouces (mesure anglaise) bien gargonné et très bien constitué.

Ce mulâtre parle et écrit facilement le français, l'anglais et l'espagnol. Il est excellent ouvrier charpentier, et cherchera très probablement à travailler comme tel.

La susdite récompense sera payée à la personne qui le logera dans une des geôles de la paroisse.
9 av—3 A. DELPIT.

SUCRE—101 caisses blanc et brun, en débarquement de la goélette Alexander, de la Havane, à vendre par
9 av E. TROISGROS, 36, Vieille Levée

TABAC—4 boucauts Tabac du Missouri en feuilles, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
9 av 44, Poydras.

LARD—7 barillets plats-côtés maigres reçus par le steamer Mount Vernon, à vendre par
6 av GEO. & R BUCHANAN, 92, Tchoupitoulas

CHAPEAUX de Feutre noire—30 caisses, à vendre par
20 m FROST & Co, 10 Magasins

CHAPEAUX de Palmier—20 caisses de toutes qualités, à vendre par FROST & Co,
7 m 10 Magasins

BEURRE et Fromage de Goshen, à vendre par J. W. STANTON & Co.
20 m Encoignure Magasins et Lafayette

SARDINES à l'huile—1500 boîtes et demi boîtes, en débarquement du navire Ashland du Havre, et à vendre par AUGUSTE MOLIER,
20 mars 90 St. Louis.

BILLETS du Kentucky—$1000 en billets du Kentucky, à vendre par G & R BUCHANAN & Co,
29 ms 92, Tchoupitoulas.

TOILE et corde d'emballage—50 pièces et colis, manufacture du Missouri, à vendre par
20 mars G & R BUCHANAN & Co. 92. Tchoupitoulas

VINAIGRE de vin blanc—100 barils qualité supérieure, à vendre par EDOUARD LARRONDE, 86 St. Louis

BOUTEILLES vides de Bordeaux—60 paniers de 300 bouteilles chaque, à vendre par
20 m EDOUARD LARRONDE, 86 St. Louis

HUILE d'olive—300 paniers Huile d'olive, en grandes et demi bouteilles, de la marque de Plagniol et Co. de Marseille, à vendre par
1 avril LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

MACARONI—40 caisses Vermicelle et Macaroni, 35 Pâtes assorties, 5 caisses Taillarines, à vendre par
1 avril LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

CHAPEAUX de feuilles de palmiers—35 caisses fins et communs, à vendre par
20 mars ISAAC BRIDGE, 76 Magasins

ARTICLES pour la Pêche—Une grande variété en magasin et à vendre par
27 m W. A. RYAN, 48 Chartres

DROGUERIES—200 livres anis vert; 200 de gomme Sénégal, toute blanche; 50 de camomille anglaise, nouvelle; 200 de houblon, nouvelle récolte; 10 barils sel d'Epsom; 50 de sal-pêtre; 5 de pariscoc; 4 boucauts potasse de Russie; 2 de créme-Rouge; 100 livres borbanne; 30 de hysop nouvelle; 50 de couperose douce, très bonne, nouvellement reçu et à vendre par P. GUBACHS,
20 m Encoignure Condé et St. Philippe

GARANCE—4 barillets, en magasin et à vendre par JARVIS & ANDREWS,
1 av 35, Commune

SALERATUS—15 barillets à vendre par JARVIS & ANDREWS,
1 av 35, Commune

SAVON—100 caisses brun et jaune, en magasin et à vendre par LINDLEY & RUSSELL,
14 mars 92 Tchoupitoulas

AMIDON—60 boîtes de la Havane, à vendre par
13 av E. TROISGROS, 36 Vieille Levée

ASSOCIATION DES VOLONTAIRES DE LA LOUISIANE [illegible]

UNE assemblée spéciale aura lieu [illegible] à 8 heures P. M. [illegible] Ces ordres à leur présence!

Par ordre.
9 avril—8 H. W. PALFREY, Secrétaire.

AVIS—Lundi le 8 de mois de [illegible] [illegible] de 10 décembre [illegible] à 10 heures A. M. et 3 heures P. M.

Par ordre de la Direction.
9 av—6 pe D. S. WEBER, secrétaire.

GRAINES DE TABAC—200 onces de la Vuelta-Abajo, 50,000 cigares de choix, 15 balles tabac en feuilles, à vendre en quantité convenable aux acheteurs, par ST. A. LACOUTURE,
9 av—3 6, Front Levée, entre Bienville et Iberville.

REÇU par les soussignés, et à vendre en gros à très bas prix, pour du comptant [par l'Eliza Thornton du Havre] Crème de Forme de Montpellier, qualité supérieure, Cotons français 5|4, Nos. 2, 3 1|2, 4, 5, 6 et 20; Broderies coton, tricottées, 10 et 19 montées, Bretelles élastiques diverses qualités, Jaconets dessins de printemps de 1844, Balzorines laine et soie, et Balzorines soie et laine, Crêpes de Chypre, et Organdis blancs et imprimés, Servelettes unies en fil et à bordures, Cachemires en pièces, Cravattes assorties pour garçons, Colliers assortis, Cordons couverts pour pantalons, Filet pour [illegible], Epingles assorties en fil de soie et autres articles pour la pêche.
9 avril FORCADE & Co. 18 Canal

EN débarquement du navire Swanton, de Liverpool, et à vendre en gros par les soussignés: 5 caisses Guinghams d'Ecosse, à raies et à carreaux.
9 avril FORCADE & Co. 18 Canal

REÇU par les navires Vicksburg, Auburn et Louisville, de New York, et à vendre par les soussignés: Jaconets noirs, Mousselines en couleur pour robes, Mousselines rayées blanches, dite à carreaux pour mousquetaires, Cotonades, Doublures bleu, Cotons écrus et blancs, Drills, Balzorines anglaises, Guinghams superfins à carreaux, Aprons Checks, Cravates nouvelles en mousselines et percales, Mouchoirs coton, Gants à fourreaux, Cotonnades [illegible] de France, Toiles d'Irlande, et un assortiment d'autres articles convenables pour la saison.
9 avril FORCADE & Co. 18 Canal.

ETOFFES supérieures à emballage—Nous avons en magasin un stock supérieur de ces articles, parfaitement convenables pour les marchés de la Georgie et de la Caroline du Sud; il comprend principalement les marchandises suivantes fabriquées par les meilleurs producteurs du Kentucky, savoir:

La marque T. M. fabrique de M. T. Monks.

"	Grey Eagle	"	Jas Weir.
"	Hunter & Bruce.	"	Hunter & Bruce.
"	Cowan & Co	"	Cowan & Co.
"	A. W. M.	"	A. W. Macklin.
"	M. & C.	"	Macklin & Co.
"	E. McD.	"	E. McDowell.
"	S. T.	"	Scott Taylor.
"	Hy. Fy.	"	[illegible]
"	J. H.	"	Jas. Huggins.

Notre stock de toile d'emballage est d'une qualité supérieure. Nous appelons l'attention des marchands et des planteurs sur ces articles. WORSLEY & FORMAN,
9 av 75, Tchoupitoulas

CHANDELLES—300 caisses, à vendre par
9 av NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

MAQUEREAUX et morue—300 barils Nos. 1, 2 et 3, et 300 demi do. maquereaux, et 300 tambours morue, à vendre par
9 av NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

CAFE de Java—100 sacs, à vendre par
9 av NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

SALERATUS et couperose—100 barils et barillets, à vendre par
9 av NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

CAFE de la Havane—100 sacs, qualité vraiment supérieure, en débarquement du steamship Alabama, à vendre par
9 av E. JOHNS, 30 Gravier

VINS du Rock—100 caisses de 1 douzaine chacune, des meilleures années, à vendre par E. JOHNS, 30 Gravier

VIN de Madère—20 caisses de demi douzaines et demies, qualité supérieure, en magasin et à vendre par
9 av E. JOHNS, 30 Gravier

EAU minérale—50 douzaines eau Kissingen, excellente pour la guérison des maladies de foie, nouvellement importées et à vendre par
9 av E. JOHNS, 30 Gravier

TOILE d'emballage de l'Inde—100 pièces très épaisse, maintenant en débarquement, à vendre par
9 av E & E DAVIS, 100 Camp

HUILE de Tanneurs—35 barils attendue sous les jours du Nord, à vendre par du
9 av E & DAVIS, 100 Camp

SUCRE raffiné de Boston—100 boucauts; 100 demi do. 100 barils, à vendre par
9 av NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

THES—150 paquets, à vendre par
9 av NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

CLOUS—1000 barillets, de Boston, à vendre par
9 av NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

SAVON—1000 caisses, de Boston, à vendre par
9 av NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

EAU de Vie de Cognac de Pinet, Castillon & Co., James Hennessy, et fine Champagne, en demi et quarts de pipe, à vendre par JORDY & BRASIER, 10 Conti

VIN de Bordeaux, St. Julien, Pauillac, St. Estèphe, Médoc, Lesparre, Montferrand, Barsac, en barriques, en demi barriques et caisses, à vendre par
9 av JORDY & BRASIER, 10 Conti

VIN BLANC, Haut Sauterne et Haut Barsac, en barriques et caisses, à vendre par
9 av JORDY & BRASIER, 10 Conti

VINAIGRE de Vin Blanc, de première qualité, en barils, à vendre par JORDY & BRASIER, 10 Conti

BOUCHONS, longs et courts, à vendre par JORDY & BRASIER,
9 a 10 Conti

COUTILS!!!

COUTILS toile unie et de fantaisie, dernière mode, reçus nouvellement de Liverpool, et à vendre par
9 av A. GORDON & WYLIE

CORDES de Manille—150 rouleaux, 1 1|2 à 7 pouces, à vendre par GEO. GREEN & BROTH,
9 a 92, Gravier

CHAMPAGNE, Sillery mousseux, importation directe, à vendre par GEO. GREEN & BROTH,
9 av 92, Gravier

COUVERTURES—6 points, marque du Grenier, à vendre par GEO. GREEN & BRO.
9 av 92, Gravier

SACS de grains—De la cargaison du navire London, importation directe à vendre par GEO. GREEN & BRO.
9 av 92, Gravier

SOUFRE—5 barillets, à vendre par
9 a GEORGE GREEN & BROTH.,
92 Gravier

CAFE de Rio—11,000 sacs des cargaisons des navires Victoria, Bombay et Ariosto, reçus à consignation par
9 av GEO. GREEN & BROTH., 92, Gravier

PORC de Grenier—20,000 livres jambons et épaules à vendre par LINDLEY & RUSSELL,
9 a 92 Tchoupitoulas

PORC—300 barils mess et prime, à l'inspection, à vendre par LINDLEY & RUSSELL,
9 a 92 Tchoupitoulas

MAIS—600 sacs, blanc et en bon état, à vendre par LINDLEY & RUSSELL,
9 a 92 Tchoupitoulas

FARINE—100 barils, marques de choix des boulangers, à vendre par LINDLEY & RUSSELL,
9 a 92 Tchoupitoulas

GRAISSE—100 barillets, en magasin et à vendre par LINDLEY & RUSSELL,
9 a 92 Tchoupitoulas

SAVON—60 caisses jaune, en magasin et à vendre par LINDLEY & RUSSELL,
9 a 92 Tchoupitoulas

ALE et stout de Londres, de Dunbar et Fils, nouvellement reçus et à vendre par A. GORDON, WYLIE & Co.
9 av 84, Bienville

SUCRE qualités ordinaire et supérieure, de la Havane, en magasin, à vendre par A. GORDON, WYLIE & Co.
9 av 84, Bienville

PORTER et ale de Londres en quarts et pintes, en débarquement et à vendre par A. GORDON, WYLIE & Co.
9 av 84, Bienville

CAFE de la Havane—En débarquement de l'Alabama et autre, qualité supérieure, à vendre par
9 av DITTRICH & Co.

MAIS—500 sacs, qualité supérieure, pour clore une vente, à vendre par DITTRICH & Co,
9 av 141 Magasins

SAVON jaune supérieur, en caisses, à vendre par DITTRICH & Co,
9 av 141 Magasins

CHANDELLES en caisses et demi caisses, à vendre par DITTRICH & Co,
9 av 141 Magasins

CORDE d'emballage—120 colis, pour clore une consignation, à vendre par DITTRICH & Co,
9 av 141 Magasins

GRAISSE en barils, demi barils et barillets, de qualité ordinaire à très belle, en magasin et à vendre par
9 av DITTRICH & Co. 141 Magasins

CIGARES de la Havane—De toutes sortes, marques de choix, en magasin et à vendre par
9 a J. M. CABALLERO, 34, Vieille Levée

TABAC en feuilles de la Havane, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
9 av 34 Vieille Levée

SUCRE blanc et brun, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
9 av 34 Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—150,000 cigares assortis, en débarquement du brick Attakapas, à vendre par
9 av J. M. CABALLERO, 34 Vieille Levée

FARINE—1200 barils superfine, marques de choix, en bon état, à vendre par CLYMER, THOMPSON & Co,
9 av 48 Tchoupitoulas

BACON—120 barillets jambons, plats-côtés et épaules, de Cincinnati, en magasin et à vendre par CLYMER, THOMPSON & Co,
9 av 48 Tchoupitoulas.

BŒUF—100 barils prime, à l'inspection de M. Bonnet, à vendre par CLYMER, THOMPSON & Co,
9 av 48 Tchoupitoulas.

FARINE—Farine de St. Louis, marques de fantaisie, des Ohio et Indiana, marques de choix, en magasin et à vendre par DITTRICH & Co. 141, Magasins

SUCRES—140 caisses, brun, jaune et blanc, de la Havane, en magasin et à vendre par
9 av E. TROISGROS, 36 Vieille Levée

CAFE—140 sacs en débarquement du steamship Alabama, de la Havane, à vendre par
9 av E. TROISGROS, 36 Vieille Levée

CAFE—471 sacs, du vert, en débarquement du steamship Alabama, de la Havane, à vendre par
9 av MERLE, SEYLLE & Co, 44, Vieille Levée

LINONS imprimés, ayant droit au drawback—4 caisses importées expressément pour les marchés mexicains, à vendre par PEET & MORTON,
9 av 17 Chartres

EAU des Parfums—30 boîtes de roses, de pêche et de fleur d'orangers, en débarquement du navire Louisville, à vendre par ROBERTS & HALL,
9 av 75 Magasins.

THE Hyson—261 caisses et boîtes impérial, en débarquement des navires Auburn et Louisville, à vendre par ROBERTS & HALL,
9 av 75 Magasins.

CHANDELLES—400 boîtes blanc de baleine, 50 dito de suif, à vendre par ROBERTS & HALL,
9 av 75 Magasins.

POIVRE Noir—60 balles de 25 à 30 livres chaque, en débarquement du navire St. Mary, à vendre par ROBERTS & HALL,
9 av 75, Magasins.

BRODEQUINS, Bottes, &c.—150 caisses bottes, souliers et brodequins, &c. pour hommes, femmes, enfans et nègres, reçus par consignation, à vendre par
20 mars ISAAC BRIDGE, 76, Magasins

MAISONS A LOUER.

Une Maison à étages ayant magasin, située rue St. Louis, entre Royale et Bourbon.
Une Maison à Faubourg Grande Hommes et [illegible]
Deux Maisons rue [illegible]
Une Maison [illegible] St. Louis.
Une Maison rue [illegible]
Une Maison rue Dauphine, [illegible]
Une Maison [illegible]
Une Maison [illegible]
Pour les conditions s'adresser chez [illegible]
CORDEVIOLLE & LA[illegible]
Rue de Chartres, No. 102, entre les rues St. Louis et Conti.